

"Nous devons mentionner que le Général Wool était accompagné de son état-major."

Il est probable, nous dit-on, que l'Hôpital de Troy sera desservi par des Religieuses de l'une des Communautés de Montréal.

Le Juge Bédard. — A une assemblée du Barreau de Montréal, tenue le 15 Août, dans la chambre d'audience, il a été décidé que pour honorer la mémoire de ce juge regretté, tous les membres du barreau porteraient le deuil pendant un mois.

La dame du juge Aylwin est morte à Sherbrooke, vendredi le 17 du courant, d'une attaque de choléra à laquelle elle a succombé après six heures de souffrances.

CHOLERA. — Montréal, depuis le 21 août 2 décès. — Du 18 au 22 août, à Boston 33 cas et 8 décès; à Brooklyn 22 décès; du 18 au 19 août, à Philadelphie 4 cas et un décès à New-York 70 cas et 31 décès.

Enterréments des personnes décédées du choléra à Québec.

Du 19 au 20 août 7
Du 20 au 21 " 9
Le total rapporté jusqu'à ce jour est de 931.

(Traduit pour les Mélanges Religieux.)
RENVERSEMENT DE L'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ
A LA CALIFORNIE.

Il paraît qu'il est arrivé au pays de l'or, ce que les Français appellent un bouleversement, un renversement complet des règles ordinaires de la société; pour preuve de quoi, voyez l'extrait suivant tiré d'une lettre écrite de San-Francisco et rapportée dans le Courrier de Boston: — Depuis mon arrivée, j'ai vu un Lieutenant du Maine, et un marchand de New-York, traîner une civière à un once le voyage; depuis quelques jours, j'ai rencontré un Professeur, d'un de nos meilleurs Collèges, qui transportait sur une voiture traînée par des bœufs, les instruments des travailleurs employés à creuser les mines, à vingt piastres par cents livres. Un colon de la Georgie fait bouillir mon lait sale; un imprimeur du Picayune, tient nos livres de comptes, et deux jeunes gens des boutiques de la rue Pearl, ont soin de mes animaux; charient le bois et servent au magasin, chacun recevant depuis dix jusqu'à seize piastres par jour avec la pension; à la Californie tout le monde travaille; et on apprend tous les jours des nouvelles qui nous procurent beaucoup d'amusement, en attendant parler d'anciens amis occupés à des emplois aussi comiques. Notre Ami, représentez-vous, l'artiste avec des culottes faites de peau de daim, une chemise de flanelle rouge, un chapeau à la Californie, vendant dans cet état, dans les rues publiques, des papiers, tels que le Sun, le Herald et la Tribune; et disant à son acheteur: Monsieur, ce sont les plus récemment imprimés à New-York; deux piastres chaque, seulement.

CALIFORNIE. — Sous le rapport commercial, les nouvelles sont ce à quoi l'on devait s'attendre. "Le marché est complètement déprimé, dit une correspondance particulière; presque toutes les marchandises sont une véritable drogue, et il n'y a qu'un petit nombre d'articles qui donnent un bénéfice. La farine peut se coter de \$6.50 à \$8; le bœuf ne trouve pas d'acheteurs; le porc s'est vendu à l'encan de \$8 à \$10. Les mineurs exigent des provisions de première qualité et n'en acceptant d'autres qu'en cas d'absolue nécessité. Le jambon se vend de 20 à 22c. et le lard fumé est à peu près dans les mêmes prix. La tendance est à la baisse car les cours tomberont encore. Nous avons sept ou huit maisons d'encan, où l'on vend à perte la quincaillerie, la porcelaine les vêtements et autres marchandises du même genre. L'émigration cependant commence à allour de toutes parts. Dans la seule journée du 1er juillet, 17 navires ont amené 889 passagers. L'Alta California n'évalue pas à moins de 15,000 le nombre des individus arrivés du 1er janvier au 1er juillet. Sur ce total, 4,000 environ étaient arrivés avant le 11 avril; depuis lors, 5,000 autres sont venus par terre, du nord du Mexique, et 110 navires en ont débarqué près de 6,000 à San Francisco. Tout cela, suivant le même journal, porte la population actuelle à quelques 30,000 individus, dont un tiers seulement d'Américains; un autre tiers à peu près de natifs Californiens; 6,500 Mexicains; 2,500 Chiliens, et le reste composé de gens de toutes les nations. Moitié environ de tout ce monde est occupé aux mines; l'autre moitié s'adonne à des occupations régulières.

Après quelque hésitation inspirée par des rapports contradictoires, il n'est plus permis de supposer que les tentatives commises par les Indiens dans les établissements du Sud de la Floride soient le fait d'individus isolés. C'est bien d'un soulèvement général qu'il s'agit.

LE CONSEILLER DU PEUPLE.

Dans le numéro précédent qui avait pour titre: "La Démocratie et la Démagogie", M. de Lamartine peignait admirablement le caractère et les tendances de ce parti inquiet qui, en France, abuse le peuple par des rêves et des promesses absurdes, qui veut, à l'aide de la tyrannie, du massacre, du pillage s'installer sur les ruines de la Société et de l'ordre, sur les ruines de ceux qu'ils ont fait servir pour arriver au terme de son ambition, aujourd'hui c'est un sujet plein d'actualité que traite M. de Lamartine. Sous le titre de coup d'état, il démontre soit l'impossibilité, soit le danger d'une restauration monarchique en France. On soupçonne le président de la République de prétendre à l'empire, mais M. de Lamartine ne le croit pas; car, dit-il, préférer une misérable parodie du 18 brumaire, un calque de gloire derrière la vitre de l'Élysée, un plagiât sans honneur d'Empire à la gloire nouvelle et sérieuse de Jévoeur un grand nom à un grand peuple, de contribuer à fonder la liberté moderne, d'être le premier citoyen au lieu de second empereur d'une race, et se retirer dans l'histoire, seul alors de son nom et couronné de reconnaissance par la démocratie à venir, ce serait prendre l'ombre pour la réalité l'imitation pour l'originalité, l'étiquette pour la gloire, la petteuse pour la grandeur! contre-sans à ce qui doit être la véritable ambition du président!

Je ne soupçonne pas le président de la République; je le soupçonne de ce qui est sensé, et non de ce qui est absurde; de ce qui est grand, et non de ce qui est misérable. L'avenir dira si j'ai trop bonne opinion de l'esprit humain. En soupçonnant-je davantage le ministère? Mais il faudrait avoir perdu tout sens moral en soi-même pour suppo-

ser une telle absence de moralité, de probité, de conscience, de respect de sa mémoire dans les hommes, que le président a mis à la tête de ses conseils, et dont les noms sont, depuis vingt ans, pour tous les partis, le synonyme de conscience, d'honneur et de probité?

"Il n'est fait pas soupçonner l'armée, car ce serait la méconnaître et l'insulter la regarder comme sans conscience sans réflexion, sans respect pour sa propre part de souveraineté civique, sans provoyance et sans honneur. L'armée n'est plus ce qu'elle fut d'autres temps, une mi ce armée au milieu de la nation, recruté à prix d'argent parmi les étrangers ou les vagabonds arletée ou vendue par des recruteurs à l'intérieur ou à la fortune de tel ou tel chef, qui pouvait à son gré la tourner contre son pays. Non, grâce à Dieu, l'armée n'est plus cela; vous le voyez aussi incorruptible aux factions anarchiques et socialistes qui ne sont pas le peuple, qu'elle serait incorruptible en masse aux ambitions et aux séductions qui ne seraient pas la patrie. L'armée n'est autre chose aujourd'hui que "vingt ans de la vie de la nation" employés à défendre la nation sous toutes les formes, au dedans et au dehors. Elle est une fraction du pays en temps de service et en nombre, mais identique au pays lui-même, une fraction en moins, mais heure sous le drapeau! Voilà l'armée. Je vous défie de la séparer et de la distinguer même du pays. Elle fait son devoir, mais elle sait son droit. Elle obéit, mais elle raisonne son obéissance. Elle est disciplinée, mais elle est nationale. Elle dépose son arme pour aller exercer sa souveraineté civile au scrutin! le soldat devient électeur, relievant soldat, c'est un même homme. Comptez inébranlablement sur l'armée pour défendre le pouvoir exécutif, le président, l'Assemblée, la Constitution, la loi, la propriété, le foyer, la famille, la patrie! N'y comptez pas pour violer la Constitution et pour renverser la République tant que la République sera la Constitution. Il n'y a pas un de ces officiers, il n'y a pas un de ces soldats qui ne tiennent à sa nature d'homme libre, il n'y a pas un qui ne se dise au fond du cœur: "Prenez garde de ne pas déchirer, avec ma baïonnette ou avec mon épée, le tir de ma dignité et ma liberté future, car je suis soldat aujourd'hui, mais demain que serai-je? Citoyen et citoyen libre, et fier de l'être si je défends ma Constitution; citoyen asservi et dégradé si je la déchire!"

Encore une fois, vous colonisez l'armée! Mais je suppose, que je me trompe par la trop bonne opinion que j'ai du président et de la majorité, et qu'on rêve en effet un coup d'Etat, et qu'on le fasse, ce que je reconnais très-aisément — Eh bien! le voilà fait. Alors, vous êtes contents! Vous avez crié: Vive l'empereur! vive le consul de dix ans, on vive le consul à vie." Vous avez conduit en triomphe le président aux Tuileries, et vous avez conduit les républicains modérés et moi à Vincennes à Ham, ou le long de ce mur encore sanglant de l'Observatoire, où l'on fusillait, il y a trente ans, ceux qui avaient sauvé le pape sur la Bérésina. C'est bien; ce mot important de République n'obsédait plus vos oreilles; ce mot inquiétant de Fraternité n'obsédait plus vos yeux; vous aurez un empire, un consulat, un con; vous serez bien fiers et bien heureux, n'est-ce pas? Vous direz: nous allons vendre et acheter dans une langue et inviolable sécurité! Cette joie durera combien de temps?... Voulez-vous que je vous le dise? Un jour et une nuit; juste le temps d'une revue et d'une illumination; elle s'éteindra au réveil de Paris avec les lampions de cette nuit.

Dès le lendemain, vous réfléchirez, vous direz: "Qu'avons-nous fait? Nous avons nommé un consul ou un empereur pour substituer capricieusement et fantaisieusement la souveraineté d'un jeune homme que nous connaissons peu, à cette immense et indiscutable souveraineté nationale, divine, universelle, que Dieu et la nature ont mise dans la voix ou la volonté de tous les membres vivant d'une nation, et qui, sous le nom de démocratie organisée ou de République, répond irrésistiblement avec le droit de la force de tous, à toutes les ambitions des prétendants, à toutes les surructions des castes privilégiées, à toutes les violences des factions plébéiennes! Mais ce consul ou cet empereur chargé par nous de répondre seul, avec quelques soldats, à tous ces périls; de repousser seul, avec quelques contingents, tous ces assauts; découvrir seul, avec une majorité empruntée, aux partis de ses ennemis, cette société? Est-ce bien lui que nous aurions dû choisir! N'aurions nous pas mieux fait de nommer ce lui-ci ou celui-là. Voyons, raisonnons et reconnaissons si nous nous sommes trompés. Car pour une monarchie il faut un monarque. Et pour une monarchie à relever de terre et à fonder sur les débris d'une République qui n'a pas de crime, qui n'a pas de sang sur ses mains, il faut bien plus qu'un monarque, il faut un politique, un conquérant, un libérateur, un héros, un homme évident, au-dessus de l'homme, un homme désigné par le doigt de Dieu, et sacré d'avance par l'immensité et par l'éclat des services rendus à sa nation. Où est-il cet homme providentiel? Bonaparte n'est qu'un souverain et une espérance; il fera plus, peut-être, mais il fallait lui donner le temps. D'ailleurs, des souverains et des espérances, il y en a partout et de plus près de nos yeux et de nos cœurs. Il y en a à Londres, en Espagne, à Cobourg, dans ces jeunes princes, dans ces veuves et dans ces enfants d'une dynastie de seconde branche, qui n'ont pas démerité, car ils n'ont pas gouverné. Il y en a en Bohême, dans ce jeune et unique rejeton d'un trône royal de tant de siècles, qui régit encore de la vraie sève des rois, qui n'a pas besoin de conspirer, dont le droit conspire dans l'esprit de ceux qui croient qu'il y a un droit dans le sang, qui est, non pas seulement la dynastie, mais qui est la religion d'un immense peuple en France! Pourquoi n'aurions-nous pas rappelé ces symboles monarchiques pour les couronner, puisque nous voulions une royauté. En fait de royauté, il ne faut pas se tromper, il faut prendre la plus royale. Bonaparte n'a qu'un règne derrière lui, ceux-là en ont soixante Bonaparte n'a qu'un nom dans ces vieux, ceux-là en ont mille. Bonaparte n'a un parti à se faire, ceux-là ont des partis tout faits dans l'Église, dans l'Aristocratie, dans la Bourgeoisie dans le Midi, dans le Nord, dans l'Ouest. Nous nous sommes trompés."

Voilà ce qui se dira; le doute commence avec la dissension, la désaffection avec le doute; le prestige sera évanoui avant que les silves du canon de la République nient appris de nos ports et à nos colonies que la France s'est encore une fois retournée dans son lit de vicissitudes, de déments à elle-même et de révolutions....

Et quelle sera la véritable monarchie? Oh! c'est à braver les questions posées par la République, ou sans danger pour la République, se soulèveront, immédiatement au milieu de vous, des tempêtes civiles mille fois plus terribles et plus sanglantes, que celles que nous avons éprouvées en opposant à tout ces prétentions l'incontestable droit et l'irrésistible force de République. Quatre minorités inconciliables et implacables s'entrechoqueront dans l'Assemblée nationale, dans les comices électoraux, dans les départements de divers esprits, dans les conjurations nocturnes, dans

les camps, dans les rues, dans les champs de bataille sur le sol de la patrie. Le parti républicain, le parti bonapartiste ou impérial, le parti orléaniste, le parti légitimiste enfin. Celui-ci aura le peuple, celui-là l'armée; celui-ci le bourgeoisie, celui-là le clergé; l'Ouest, le Midi, les campagnes. La France sera un volcan en ébullition et en explosion continue, pendant ce temps les socialistes se disperseront les débris de propriété dans le sang. Vous l'aurez voulu; vous aurez étouffé la souveraineté du peuple qui donnait de l'air à ce volcan; des limites à cette lave; vous vous aurez muré ce terrain commun, sur lequel tous les partis se rencontraient et se faisaient place et jour dans la liberté: la République!

Mais, ne di-ent certains hommes d'État de la majorité hommes de beaucoup de ressentiment et de peu de mémoire s'il est si difficile et si dangereux de sortir de la République, pourquoi donc nous avez-vous jetés dans la République? Je pourrais leur répondre que c'est précisément parce que j'ai été plus homme d'État qu'un heure de ma vie, et que je voyais le trône renversé à nos pieds, et ayant un sentiment prompt, juste, prophétique et de vrais énormes difficultés d'asseoir désormais un trône solide quelconque sur la lave brûlante et mobile à une démocratie victorieuse j'ai eu aussi l'instinct du moment comme la France; et j'ai dit: Précipitons hardiment, pour son salut, la société dans la République; sauveons la famille et la propriété par là main de tous! Réfléchons la France dans la liberté! — Vous voyez aujourd'hui si nous avons eu tort; et vous le verrez bien mieux et plus criamment, si vous faites vos deux ou trois tentatives de restaurations échelonnées: échelonnées d'un Bonaparte à un d'Orléans, d'un d'Orléans à une régence, à une régence à un Bourbon innocent, que je plains, que je respecte, et dont j'ai vu et béni le berceau dans ma jeunesse, à qui je voudrais rendre une patrie comme à tous les exilés, mais qui ne s'appelle pas ce trône qui dévorait quatre dynasties en quatre ans, en dévorant aussi la patrie elle-même!

M. réponds, de plus, à ces hommes qui intervestissent aujourd'hui si hardiment tous les rôles, parce qu'ils ont des mains pour battre à toutes les adresses de réaction, dans leurs journaux et à la tribune: — Si la révolution est un crime, est-ce vous ou est-ce nous qui l'avons faite? Est-ce nous qui avons sapé dans des conspirations dont nous pouvions vous rappeler le lieu, le jour et l'heure, par vos propres bouches, les bases de la monarchie de la branche aînée avant les ordonnances de juillet? Est-ce nous qui avons jeté la pierre à Paris, dans la personne du duc de Bordeaux et de sa mère, ce vieux droit monarchique que vous sanctifiez aujourd'hui de vos larmes! Est-ce nous qui avons été chercher un prince en réserve dans son palais et dans ses jardins, auprès de Paris, pour dire à sa sœur: "Qu'il vienne, un trône est vacant; qu'il se glisse entre une veuve et un enfant qui se sauve et la République! l'usurpation est notre légitimité à nous!" Est-ce nous qui avons dévoré ce régime, selon la sinistre expression de Tacite?.....

Non, ce n'est pas nous; et l'histoire, qui ne se venge pas, mais qui juge, dira quels sont les divers hommes d'États de la monarchie sur qui pèsera à jamais la responsabilité de ce régime, de ces coalitions, de ces ébranlements, de ces agitations, de cette chute, de cette catastrophe, de cette éclipse totale de la monarchie. Quant à moi; je le dis d'avance, je suis là, je ne regrette rien sur ce que j'ai accepté, j'accepte tout, mais je vous restitue la vôtre! Or, savez-vous ce qui est vrai? C'est que vous avez fait la révolution et que nous avons fait la République, la République pour saisir, grandir et pour régulariser la révolution! Oui, voilà la vérité, voilà la justice! A vous la révolution, à moi, et à mes amis la République! A vous l'ébranlement, à moi et à mes amis le déblaiement de ce volcan! A vous la ruine, à nous la reconstruction! A vous la perte de la monarchie, à nous le salut de la société et de la patrie! Voulez-vous recommencer? Voulez-vous couvrir la cratère? Voulez-vous remonter cette cataracte du Niagara, que le vaisseau de la France, si fatalement dirigé par vous et vos amis, a miraculeusement traversé de sous la protection de la Providence, et grâce à l'enthousiasme calme et intrépide du peuple? Vous en êtes les maîtres aujourd'hui!

Dieu protège la France: non, vous ne ferez pas de coup d'État!

On nous écrit du Havre, (France) le 17 juillet: "Une de ces scènes qui émeuvent, toujours bien vivement les cœurs chrétiens s'est passée hier, dans l'après-midi, au Havre-de-Grâce. Le jacobin des mers du Sud, appartenant à la société de l'Océanie, sortait du port vers cinq heures, portant dans le Chili et dans l'Océanie vingt-cinq catholiques ou catholiques, dont six membres de la société des Maristes et quatorze appartenant à la congrégation des Sacrés-Cœurs (dit de Picpus), et cinq religieuses de la même congrégation. Mgr. l'archevêque de Calédoine, qui en est le supérieur général, et qui comptait à bord dix-neuf de ses enfants, s'était rendu sur le jeté afin de les bénir pour la dernière fois. Le temps était magnifique, une foule compacte se pressait sur le port. Le navire, poussé par un vent favorable, s'avança majestueusement, laissant flotter au sommet de son plus haut mât l'étendard de la croix; signe vénéré de la rédemption du genre humain. Quand il passa devant Sa Grandeur, ce fut un moment touchant et solennel. Tous les missionnaires réunis sur le pont se jetèrent à genoux et courbèrent leurs fronts; l'équipage avec son capitaine demeura dans le recueillement; la foule dans l'admiration, devint tout-à-coup silencieuse, et, à la voix du Pontife, la bénédiction du Père, et du fils, et du Saint-Esprit descend sur ces victimes volontaire, pour y demeurer jusque dans l'éternité. Aussitôt, d'une voix sonore et animée par une foi vive et une confiance sans bornes, tous entonnent l'hymne sacrée de la Vierge, mère de Dieu: Salut ô toi de la mère, s'écrient-ils, Ave, Maris stella; et pendant que le vaisseau s'éloigne, on distingue, pendant quelques instants encore, leurs accents pieux et les soupirs ardents qui les poussent vers Celle que l'on n'implore jamais en vain. Adieu, héros magnanimes! que Marie vous conduise. Allez affronter les tempêtes pour délivrer vos frères; montrez encore une fois à l'univers que le christianisme seul sait allumer dans les cœurs le feu de la vraie charité; que vos sueurs répandues, que votre sang versé peut-être, fussent connaître et sanctifier le nom du Seigneur; que votre vie consacrée tout entière à sa gloire, attire de ses pays lointains, sur notre France bien-aimée, les grâces que notre indifférence semble tous les jours éloigner de plus en plus de nous."

Six prêtres du séminaire des Missions-Étrangères sont partis de Paris le 3 de ce mois, et de Bordeaux le 31, pour Pondichéry; ce sont MM. Mongé, Barbé, Bournaud, Poirault, Croisé et Renauldin, des diocèses d'Auch, Tarbes, Nantes, Poitiers, Rouen et Reims.

M. CABET ET LES ICARIENS. — Pendant que M. Cabet avec les Icariens qui lui sont restés fidèles, travaille à lin-

der dans l'Illinois une colonie où il puisse réaliser son système de communisme, la justice procède contre lui en France. Après une longue et minutieuse instruction, une ordonnance est émanée de la chambre du conseil du tribunal de la Seine, qui a renvoyé M. Cabet et M. L. Krolkowsky, son associé et son fondé de pouvoir, devant la police correctionnelle.

Attendu, dit cette ordonnance, qu'il résulte de l'instruction de charges suffisantes:

1°. Contre Cabet, de s'être, en 1847 et 1848, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'une fausse entreprise, d'un pouvoir et d'un crédit imaginaire, et faire naître l'espérance d'un succès chimérique, fait remettre par plusieurs personnes, notamment les MM. Chambry, Chapron, Dubuisson, Tessier, Bale, Béquere, Fouillard, diverses sommes et des effets mobiliers, et d'avoir escroqué partie de la fortune d'autrui:

2°. Contre Krolkowsky, de s'être, en 1847 et 1848, rendu complice des dites escroqueries et des dits abus de confiance en aidant avec connaissance de cause le dit sieur Cabet dans les moyens qui les ont facilités et dans ceux qui les ont consommés.

3°. Contre Krolkowsky, de s'être, en 1847 et 1848, rendu complice des dites escroqueries et des dits abus de confiance en aidant avec connaissance de cause le dit sieur Cabet dans les moyens qui les ont facilités et dans ceux qui les ont consommés.

4°. Vu les articles 408, 405 et 60 du Code pénal;

Renvoyons les sieurs Cabet et Krolkowsky devant la police correctionnelle.

En conséquence de cette ordonnance de renvoi, une double citation devant la 7e chambre de police correctionnelle a été donnée à la requête du ministère public à M. Cabet et à M. Krolkowsky, à leur domicile, au siège de la Société icarienne, rue J. J. Rousseau, 18.

A l'appel de la cause, M. Krolkowsky seul s'est présenté et M. Cabet ayant fait défaut, M. Krolkowsky, par l'organe de son défenseur, M. Celliez, a demandé un sur-sis au tribunal. Il a fait plaider que M. Cabet n'avait pu être régulièrement cité à l'audience, attendu que son domicile de fait et de droit n'était plus actuellement à Paris, mais bien en Amérique, où se trouve le principal établissement du chef de la société icarienne. Or, disait M. Krolkowsky, ma cause est intimement liée à celle de M. Cabet; je ne puis me défendre sans sa présence à mes côtés. J'ai donc droit de demander que M. Cabet soit plus régulièrement cité.

M. le substitut Maire répondait que c'était toujours à Paris que se trouvait l'établissement ou le prétendu établissement de M. Cabet, et que cette prétention d'avoir constitué en Amérique une véritable société sérieuse, était précisément contestée par la demande: qu'il ne pouvait donc pas reconnaître que le domicile de M. Cabet fut actuellement en Amérique. Du reste, ajoutait-il, dans quelle partie de l'Amérique? On a parlé de la Nouvelle-Orléans, puis on a dit qu'il était dans le Missouri, puis à Saint-Louis puis dans le pays de l'Illinois. Le ministère public n'a pas à rechercher M. Cabet dans tous ces pays. L'assignation a donc été donnée régulièrement.

Le tribunal a rendu un jugement par lequel sans s'arrêter à la fin de non-recevoir, il donne défaut contre M. Cabet, et pour le profit, remet l'affaire, pour statuer au fond, hier au vendredi de septembre. Canadien.

DÉCÈS

En cette ville, hier matin, 23 du courant, Olivier Gariépy, Ber., marchand de LaPrairie, à l'âge de 49 ans et six mois. M. Gariépy était venu à Montréal par affaire, lorsqu'il fut attaqué de la maladie régnante qui le conduisit au tombeau. La mort de ce digne citoyen est une vraie calamité, et sera vivement sentie dans la paroisse de LaPrairie, ainsi que dans tout le comté de Huntingdon, où il exerçait une grande influence. Son corps a été transporté à LaPrairie pour y être inhumé.

Décédé à St. Mathias, le 13 du courant, d'un coup foudroyant d'apoplexie, M. Ambroise Vigeant dit Florentin, âgé de 64 ans, respectable cultivateur du lieu.

A Berthier, district de Montréal, le 13 du courant, après une maladie de quinze mois, s'portée avec une patience héroïque et une résignation vraiment chrétienne Del. Marguerite Duteau de Grandpré, à l'âge avancé de 70 ans. Elle était fille de feu Alexis Duteau de Grandpré Ber., capitaine de milice de Berthier, et tante de M. Piet, prêtre desservant la Paroisse de St. Athanase. L'aménité et la douceur étaient un de ses meilleurs appanages. Sentant sa fin aporcher, elle s'était enfoncée dans une solitude presque complète, méditant sur sa fin dernière, elle se préparait au grand jour du jugement. Sa société ne consistait que dans un cercle d'amies vertueuses qui entretenaient dans ses pieux sentiments. Elle fut un modèle de vertus dans sa paroisse qu'elle ne cessa d'éclairer jusqu'à sa mort où elle est allée recevoir la récompense due à ses vertus. On peut dire d'elle ces paroles du juste: "Beati sunt qui moriuntur in domino." Ses funérailles ont eu lieu mercredi le 15 du courant avec une grande solennité; suivies d'un grand concours de peuple qui était venu payer le dernier tribut à sa mémoire qui restera longtemps gravée dans leurs cœurs.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être pro-curee, seront confisqués et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS

ON a besoin de quatre instituteurs pour la paroisse de Ste. Elizabeth, Comté de Berthier.